

Collège des Ecoles Doctorales normandes

Réunion plénière du 27 novembre 2023

| Lieu | Horaire |
|---|---------------|
| Réunion en visioconférences Session zoom enregistrée | 14h00 - 17h00 |

Ordre du jour :

- **Informations :**

- Nouveaux interlocuteurs dans les maisons du doctorat
- Election d'une direction-adjointe de l'ED nBISE (Caen)
- Réunions de rentrée de site
- Rappels sur le programme Erasmus + (mobilité internationale des doctorants)
- Synthèse de la matinée SRESRI Région Normandie
- Politique des établissements en matière de doctorat Handicap
- Points d'attention sur le financement des doctorants et les mobilités (propriété intellectuelle)
- Election d'un représentant du CED au CAC de Normandie Université

- **Points d'étape et points d'échanges :**

- Budget des ED : état des dépenses 2023 et budget 2024
- Catalogue de formation 2023-2024
- Enquêtes de satisfaction dans les ED : exemple de l'enquête menée par l'ED NC
- Documents liés à la co-accréditation : Validation de la convention de formation
- Point d'étape SyGAL : synthèse des remontées de la part des ED
- Doctorat de compétences : mise en place d'une fiche de validation des compétences RNCP
- Questions diverses

Présent-e-s : Hippolyte Bernard-, Ignace Bouchard de la Poterie, Marie-Laure Cabon-Dhersin, Esther Camus, Sylvaine Castellano, Carole Cognet, François Dauphin, Emilie Despois, Isabelle Dez, Pascale Ezan, Hugo Fresnel, Anne-Florence Gillard-Estrada, Françoise Guyot, Eric Leroy Du Cardonnoy, Angéline Giret-Turro, John Guaschi, Martine Guérolé-Le Bihan, Vincent Hardy, Jean Juraszek, Jean-Luc Lamotte, Nicolas Langlois, Elodie Leblanc, Etienne Lehembre, Matthieu Leuillier, Léa Mairaville, Sophie Mandeville, Olivier Maston, Clémence Méheust, Alexandra Merle, Philippe Mogueurou, Aurore Patey, Blandine Petitjean, Laurence Puechberty, Gilles Raoul-Cormeil, Alain Rincé, Hélène Sannier-Croix, Fanny Simon-Lee, Romuald Tatin, Delphine Vacquez

Excusé-e-s : Michaël Aubert, Gilles Gasso, Axel Rouviller



François Dauphin (FD) ouvre la séance du CED à 14h10.

Le compte-rendu de la réunion du CED du 28 septembre 2023 a été envoyé aux membres du CED par courriel en date du 23 novembre 2023. FD rappelle que, conformément aux décisions prises précédemment en CED, les demandes de modification ou de correction doivent être remontées au plus tard le 1^{er} décembre 2023. FD rappelle la création d'une adresse générique « ced@normandie-univ.fr » pour assurer une meilleure prise en charge des demandes, notamment en cas d'absence temporaire d'un des personnels du pôle formation doctorale de Normandie Université.

I - Informations :

Nouveaux interlocuteurs dans les maisons du doctorat :

FD présente un point sur les récentes réorganisations dans les maisons du doctorat (annexes) et souhaite la bienvenue aux collègues arrivées dans les derniers mois.

Election d'une direction-adjointe de l'ED nBISE (site de Caen) :

FD rappelle que depuis sa prise de fonction à la direction du CED au 1^{er} avril 2022, il est resté également directeur-adjoint de l'ED nBISE sur le site de Caen. En effet, depuis début 2022, les différentes recherches de candidatures pour reprendre la direction-adjointe de l'ED nBISE sur le site de Caen et au sein du secteur Santé avaient été infructueuses. FD informe les membres du CED que le dernier appel à candidatures lancé en septembre 2023 par la direction de l'ED s'est traduit par la prise de contact de trois collègues PU-PH ou MCU-PH avec Alain Rincé (Directeur ED nBISE) pour un échange sur les missions d'une direction-adjointe de l'ED nBISE et l'ampleur de ces missions en matière temporelle. Le Dr Olivier Etard (MCU-PH, INSERM U1075 COMETE) a présenté sa candidature, qui a été discutée et acceptée à l'unanimité en réunion de conseil de l'ED nBISE le 13 novembre 2023. La prise de fonction d'Olivier Etard est prévue au 1^{er} janvier 2023 après une période de tuilage.

L'élection d'Olivier Etard a été validée à cette étape en CAC de Normandie Université lors de sa dernière réunion du 20 novembre 2023. Les établissements concernés par l'ED nBISE (UCN, ULHN, URN) sont invités à valider cette élection dans leurs conseils centraux.

Réunion de rentrée de site :

FD rappelle que les réunions d'accueil des doctorantes et doctorants en primo-inscription par les établissements d'inscription ont eues lieu pendant la 1^{ère} quinzaine de novembre 2023 (site de Caen le 9 novembre, site du Havre le 14 novembre, site de Rouen le 15 novembre). L'organisation de ces réunions d'accueil, différente pour chaque site, a été globalement bonne. On peut regretter qu'une partie significative des doctorants déjà inscrits à cette période de l'année n'aient pas été présents à ces réunions qui leur sont destinées. L'anticipation de la définition des dates de ces réunions avant le début de l'année universitaire pourrait être une des solutions à mettre en place pour maximiser la présence des doctorants. Il faudra également améliorer l'accueil des doctorants non francophones. Le CED reviendra vers les établissements au printemps 2024 pour réfléchir à un cahier des charges précis.

Rappels sur le programme Erasmus + (mobilité internationale des doctorants) :

Aurore Patey (AP) rappelle que le pôle formation doctorale de Normandie Université gère également les demandes d'aides à la mobilité internationale des doctorants à travers le programme Erasmus +. Deux types de mobilités existent : mobilités courtes (5 à 30 jours travaillés sur place) et mobilités longues (60 jours à 12 mois). Un même doctorant ne peut dépasser 12 mois pendant l'ensemble du doctorat. AP précise que sur l'appel en cours, il reste une part significative des montants alloués mais que ce montant est spécifiquement dédié aux mobilités en Europe (hors territoire de la France). Il est demandé aux ED de relayer ces informations auprès de leurs doctorants.

Un échange débute entre les membres du CED et AP sur les procédures de demande, la temporalité de la gestion des dossiers et les montants mis en œuvre. AP précise qu'une adresse courriel générique (erasmus@normandie-univ.fr) a été créée pour simplifier les demandes et fluidifier les échanges notamment en cas d'absence temporaire. Il est également rappelé qu'il faut que les dossiers arrivent au plus tard deux mois avant le départ prévu. AP précise de nouveau que les montants dépendent de plusieurs paramètres tels que le pays de destination, la durée du séjour, les moyens de transport utilisés, ... Un rappel des procédures est annexé au compte-rendu de la réunion de CED (annexes). Il est également proposé que les ED puisse communiquer ce résumé des procédures sur leurs sites internet.

Synthèse de la matinée SRESRI de la région Normandie :

AP fait une brève présentation des différents axes développés lors de la réunion organisée par la Région Normandie sur les dispositifs Normandie Sup' et Normandie Recherche. Concernant le dispositif Normandie Sup', FD rappelle que ce sont plutôt les établissements, les associations d'étudiants et les associations de CSTI qui sont ciblées. Concernant le dispositif Normandie



Recherche (annexes), AP précise les nouveautés de l'appel pour 2024 et notamment l'ouverture à des co-financements internationaux. La Région Normandie souhaite également un renforcement de l'engagement des doctorants dans des actions de CSTI et des modalités de suivi avec l'établissement. Les allocations jusqu'à 100% sont également éligibles pour les établissements et les organismes de recherche, dans le cadre de Normandie Recherche – Chaires d'excellence et Normandie Recherche – Objectifs Labels d'excellence. Carole Cagnet (Représentante Doctorant ED HSRT) demande quand les candidats au doctorat seront mis au courant du calendrier. FD rappelle que les dates précisées dans cette présentation sont les dates de dépôt et de transmission des dossiers par les établissements aux services de la Région. Il faut donc anticiper que le calendrier interne à chaque établissement soit différent et qu'il est de la responsabilité des établissements de communiquer sur les modalités de leurs appels à candidature en toute transparence. Certains membres du CED souhaitent connaître la temporalité de l'appel à candidature des contrats doctoraux établissement. Eric Leroy du Cardonnoy (VP UCN) indique que les vice-présidences et les directions recherche des établissements se sont mises d'accord sur la gestion d'une temporalité unique pour les appels à candidatures des contrats doctoraux financés et cofinancés par la région Normandie et ceux financés par les établissements. D'autres questions concernent la prise en charge des expertises externes à la Normandie dans le cadre des demandes de contrats doctoraux Normandie Recherche. Nicolas Langlois (Dir Rech ESIGELEC) indique que concernant l'ESIGELEC, c'est l'établissement qui gèrera cette expertise.

Politique des établissements en matière de doctorat Handicap :

Matthieu Leuillier (ML) rappelle les éléments clés de la campagne 2023 des contrats doctoraux au titre du Handicap financés par le MESR. Cet appel a permis le recrutement par l'Université de Rouen Normandie de deux doctorants, un sur un contrat doctoral de l'URN fléché au titre du Handicap et l'autre financé par le MESR (cf CR du CED du 28 septembre 2023). ML précise que les procédures mises en place par le CED avec l'URN font référence puisque le MESR renvoie vers le CED de Normandie Université et le collège de l'Université Grenoble Alpes tous les établissements leur posant des questions sur ce programme.

Sachant qu'il est important d'anticiper la communication de ce type de politique pour maximiser les candidatures, FD et ML réitèrent l'appel lancé aux établissements normands en septembre 2023 (cf CR du CED du 28 septembre 2023) quant à leur politique en matière de handicap au niveau du doctorat. Pour rappel, le lancement de l'appel du MESR est prévu pour janvier 2024. Hippolyte Bernard (Représentant Doctorant ED DN) demande quand se déroulera le début de la campagne des contrats doctoraux Handicap. Philippe Moguerou (DRV URN) répond que le programme est en cours de préparation.

Point d'attention sur le financement des doctorants et les mobilités (propriété intellectuelle) :

FD indique que dans le cadre du partage d'expérience du RNCD, le collège de l'Université Grenoble Alpes a mentionné avoir été informé d'une décision du Tribunal Administratif sur deux points : la notion de salaire minimum et le cadrage du nombre maximum de doctorants pouvant être dirigé par une même direction de thèse en même temps. Concernant le 1^{er} point, le Tribunal Administratif précise que le SMIC ne peut être pris comme référence du salaire minimal d'un doctorant et qu'il faut utiliser la notion de salaire de subsistance. La valeur de ce dernier, si elle est proche de la valeur du SMIC, est cependant largement inférieure à la valeur d'un contrat doctoral. Concernant le second point, le Tribunal Administratif rappelle que l'arrête formation doctorale en vigueur précise que seule l'ED peut fixer dans son règlement intérieur des éléments tels que la notion de nombre maximum de doctorants dirigés en même temps par une direction de thèse; l'appel à une autre règle (CED, établissement, ...) n'est pas possible.

FD donne la parole à Carole Cagnet (Représentante Doctorant ED HSRT) qui souhaite attirer l'attention des membres du CED sur l'inquiétude des doctorants financés dans le cadre du programme RADIANT. Ce programme mis en place dans les dernières années permet le financement de doctorants de l'ENSA Normandie et des écoles d'Art (ésam, ESADHaR) sous la forme d'une bourse. La requalification récente de la bourse en équivalent de contrat de travail par l'URSSAF fait que les doctorants sont assujettis à des charges qui n'étaient pas prévues initialement. FD rappelle que le CED n'a pas de compétences et de mission en ressources humaines et que Normandie Université n'est ni employeur ni partie prenante dans la mise en œuvre de la rétribution des doctorants financés dans ce cadre. Il est demandé au CED de faire remonter l'information aux services et personnes compétentes et de demander au Président de Normandie Université d'entamer une action de médiation. FD indique que le sujet a déjà été abordé en réunion de direction de Normandie Université et qu'il relayera la demande d'une action de médiation. Il est précisé que c'est l'ésam qui verse la rétribution aux doctorants concernés. Hugo Fresnel (Représentant Doctorant ED NH) demande s'il est possible d'avoir accès à la convention tripartite signée dans le cadre du programme RADIANT. ML recherchera cette convention.

FD rappelle aux membres du CED que les doctorants ont une responsabilité en matière de propriété intellectuelle. Cette notion est abordée notamment dans la charte du doctorat qui est signée par les doctorants et leur environnement (direction de thèse, direction d'unité de recherche, ...). Cependant, dans le cadre de mobilités notamment internationales, il est nécessaire



de mieux encadrer cette responsabilité par exemple à travers les articles spécifiques des conventions de cotutelle internationale ou de codirection internationale. Un cas d'espèce avait été discuté en CED à l'hiver 2022-2023 dans le cadre d'une mobilité longue d'un doctorant de l'ED MIIS au Japon, ayant nécessité de mettre en place une co-direction internationale pour garantir la protection de la propriété intellectuelle. FD attire l'attention sur des situations similaires vues à travers les demandes de mobilités internationale du programme Erasmus +. Une meilleure sensibilisation des directions de thèse, des directions d'unité, des ED et des établissements employeurs semble être nécessaire.

Election d'un représentant du CED au CAC de Normandie Université :

Dans le cadre du renouvellement du CAC de Normandie Université, un siège est spécifiquement attribué à un représentant du CED. Lors de la dernière réunion du CED, ses membres ont élu le directeur du CED, François Dauphin (cf CR du CED du 28 septembre 2023). Cependant, FD étant élu au CA de Normandie Université, il ne peut siéger au CAC de Normandie Université. Une nouvelle élection est nécessaire. Une discussion s'engage entre les membres du CED concernant les éventuelles candidatures et propositions. La proposition est faite que le responsable administratif du CED, Matthieu Leuillier, soit la personne nommée par le CED. En absence d'autres candidatures, FD propose un vote pour cette élection. Matthieu Leuillier est élu pour siéger au CAC de Normandie Université (31 votants, 23 oui, 1 non, 7 ne se prononcent pas).

Parution d'un ouvrage :

FD informe les membres du CED de la parution récente de l'ouvrage « Mémoires, thèses, publications : soyons accessibles ! » dont l'objectif est de sensibiliser le public étudiant dès ses premiers travaux de recherche (master, doctorat) aux moyens existants pour faciliter l'accessibilité des contenus qu'ils seront amenés à produire, et ce dès leur conception. Le document synthétique et accessible est téléchargeable (<https://callisto-formation.fr/course/view.php?id=394>). Il est demandé aux ED de diffuser cette information auprès des doctorants, des directions de thèse / co-encadrants et des directions d'unités de recherche.

II - Points d'étape et points d'échanges

Budget des ED : état des dépenses 2023 et budget 2024 :

ML présente la contribution initiale des établissements membres, le fonctionnement de la convention ainsi que l'état des dépenses effectuées à ce jour sur l'année civile 2023. En ce qui concerne l'utilisation de l'argent resté en stock dans les établissements contributeurs à l'issue des 3 campagnes de versements, ce montant prévisionnel accuse un déficit global de 4 488,37 €, la situation étant différente d'un établissement à un autre (- 3 584,91 € pour UCN, - 3 713,54 € pour URN, + 3 059,54 € pour ULHN et - 250, 00€ pour l'INSA).

| Etablissement | Nb de doctorants | Montant total | Montant « en stock » | Montant 1er Rev. | Montant restant après 1er Rev. | Montant 2ème Rev. | Montant restant | Montant 3ème Rev. | Montant restant |
|----------------|------------------|---------------------|----------------------|--------------------|--------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| UCN | 794 | 95 280,00 € | 47 640,00 € | 22 897,91 € | 24 742,09 € | 5 870,00 € | 18 872,09 € | 22 457,00 € | -3 584,91 € |
| URN | 720 | 86 400,00 € | 43 200,00 € | 19 570,00 € | 23 630,00 € | 6 950,00 € | 16 680,00 € | 20 393,00 € | -3 713,00 € |
| ULHN | 162 | 19 440,00 € | 9 720,00 € | 3 508,56 € | 6 211,44 € | 1 550,00 € | 4 661,44 € | 1 601,90 € | 3 059,54 € |
| INSA | 165 | 19 800,00 € | 9 900,00 € | 3 950,00 € | 5 950,00 € | 2 200,00 € | 3 750,00 € | 4 000,00 € | -250,00 € |
| ENSICAEN | 0 | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| ENSA Normandie | 0 | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| Total : | | 220 920,00 € | 110 460,00 € | 49 926,47 € | 60 533,53 € | 16 570,00 € | 43 963,53 € | 48 451,90 € | -4 488,37 € |

ML précise également le niveau des dépenses et engagements des huit écoles doctorales normandes (dépenses comprenant également le montant des versements). Le taux d'exécution est de 85,66%.

| | nBISE | EGN | DN | NH | HSRT | NC | PSIME | MIIS | Total ED |
|---------------------------|-------------|------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|--------------|
| Budget Initial | 37 600,00 € | 9 300,00 € | 10 500,00 € | 24 500,00 € | 21 650,00 € | 20 600,00 € | 42 950,00 € | 23 800,00 € | 190 900,00 € |
| Montant versement | 32 326,00 € | 4 400,00 € | 3 003,91 € | 17 764,00 € | 19 090,90 € | 6 903,56 € | 19 200,00 € | 12 260,00 € | 114 948,37 € |
| Montant engagement | 3 840,23 € | 5 106,12 € | 3 992,46 € | 2 689,47 € | 2 416,98 € | 8 999,23 € | 12 707,90 € | 8 820,40 € | 48 572,79 € |
| Total | 36 166,23 € | 9 506,12 € | 6 996,37 € | 20 453,47 € | 21 507,88 € | 15 902,79 € | 31 907,90 € | 21 080,40 € | 163 521,16 € |
| Restant | 1 433,77 € | -206,12 € | 3 503,63 € | 4 046,53 € | 142,12 € | 4 697,21 € | 11 042,10 € | 2 719,60 € | 27 378,84 € |
| Taux d'exécution | 96,19% | 102,22% | 66,63% | 83,48% | 99,34% | 77,20% | 74,29% | 88,57% | 85,66% |

ML présente ensuite le taux d'exécution du CED sur la partie financière venant des établissements. ML précise qu'une autre source de financement que la seule contribution des établissements et de Normandie Université a également été mobilisée



en avril 2023 . Le taux d'exécution du CED est de 64.97 %. De ce fait, le solde non utilisé pour l'année civile 2023 est de 46 881,73 €. En accord avec l'article 3 et 4 de la convention des dotations des établissements à la ComUE Normandie Université au titre de la formation doctorale, ce reliquat sera redistribué aux établissements contributeur en fonction de leur part de contribution et du montant restant dans leur stock. Ainsi, l'UCN doit recevoir 21 868,63 €, l'URN 20 292,70 €, l'ULHN 670,89 € et l'INSA 4 049,51€. ML rappelle que ces montants sont à prendre au sens théorique au jour de la réunion du CED car le pôle des affaires financières de Normandie université est encore en attente de pièces comptables (justificatifs de missions, ...). La situation doit être finalisée par convention pour le 30 novembre 2023..

ML présente ensuite le budget des ED pour l'année civile 2024. Comme indiqué dans la convention de versements des dotations pour la formation doctorale 2023 – 2027, les établissements contribuent à hauteur de 120€ par doctorant inscrit et en gestion totale. En lien avec les indicateurs remontés et transmis par les établissements en septembre 2023, le budget global de la formation doctorale pour l'année civile se monte à 221 280,00 €.

| Etablissement | Nb de doctorants | Montant |
|----------------|------------------|---------------------|
| UCN | 803 | 96 360,00 € |
| URN | 703 | 84 360,00 € |
| ULHN | 177 | 21 240,00 € |
| INSA | 161 | 19 320,00 € |
| ENSICAEN | 0 | 0,00 € |
| ENSA Normandie | 0 | 0,00 € |
| Total : | | 221 280,00 € |

La part de ce budget dévolu aux ED est réparti selon les indicateurs définis précédemment (nombre de primo-inscrit en doctorat et nombre de soutenance) ; ceux-ci ont été extraits de SyGAL le 20/11/2023 (16h03) pour l'année universitaire 2022-2023.

| | | nBISE | EGN | DN | NH | HSRT | NC | PSIME | MIIS | Total |
|---------------------------------|------|-----------------|----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|------------------|
| Base : | 5000 | 5 000 € | 5 000 € | 5 000 € | 5 000 € | 5 000 € | 5 000 € | 5 000 € | 5 000 € | 40 000 € |
| Primo inscriptions : | 150 | 11 250,00 € | 2 250,00 € | 2 700,00 € | 9 750,00 € | 8 700,00 € | 5 850,00 € | 15 750,00 € | 9 150,00 € | 65 400 € |
| Soutenances : | 250 | 19 250,00 € | 2 000,00 € | 3 000,00 € | 9 000,00 € | 7 750,00 € | 8 500,00 € | 22 750,00 € | 11 000,00 € | 83 250 € |
| Somme : | | 35 500 € | 9 250 € | 10 700 € | 23 750 € | 21 450 € | 19 350 € | 43 500 € | 25 150 € | 188 650 € |
| Différence budget 2023 : | | -2 100 € | -50 € | 200 € | -750 € | -200 € | -1 250 € | 550 € | 1 350 € | -2 250 € |

ML indique enfin que le lancement de la première campagne de reversement de l'année 2024 se déroulera début février.

Catalogue de formation 2023-2024 :

ML présente le nouveau catalogue de formation transversale 2023-2024 qui comprend toujours huit modules de formation. Plusieurs formations telles que l'expression scénique ou portant sur le devenir professionnel sont en réaménagement de contenu. L'ensemble du catalogue comprend 51 formations (2 de moins par rapport à l'année dernière) pour un volume horaire de 934 heures.

L'offre de formation 2023-2024 aura un coût prévisionnel de 82 358 € et la participation financière des établissements se décompose comme suit :

| Offre Trans. 2023 - 2024 | Formations | | Financier | | | | | |
|-----------------------------|----------------------------|----------------|-------------|-------------|------------|------------|-------------|--------|
| | Heures | H. eq. TD | URN | UCN | ULHN | INSA | NU | Région |
| | 934,0 | 1024,0 | 11 204,00 € | 26 708,00 € | 2 658,00 € | 3 312,00 € | 38 476,00 € | 0,00 € |
| | Nb. sessions Théoriques | Total : | | | | | 82 358,00 € | |
| | 132 | | | | | | | |

ML présente ensuite la semaine « Doctorat compétences » qui est une refonte du séminaire des Doctoriales, suite à l'enquête menée conjointement auprès des doctorants normands et de Cergy. Programmé du mercredi 29 mai au vendredi 31 mai à Rouen (Complexe Radisson Blu Hotel), ce séminaire résidentiel mettra le point sur les compétences des doctorants. ML rappelle que ce séminaire d'un coût de l'ordre de 30 000 euros inclut la formation, le transport, l'hébergement et les repas. Une participation est demandée à chaque doctorant (50 euros) et à chaque ED (80 euros/doctorant).



Hugo Fresnel (Représentant doctorant ED NH) demande si l'ensemble des formations de l'INSPÉ de Caen font partie des formations obligatoires. ML indique que cela sera une modalité que l'UCN devra définir. Jean Luc Lamotte (Directeur ED MIIS) indique que, selon le retour de doctorants de son ED, les formations de l'INSPÉ de Caen semblent ne pas être adaptées à l'enseignement math et informatique. La discussion s'élargit entre les membres du CED laissant penser à une insatisfaction au moins partielle des doctorants aussi bien dans le domaine SHS que STS et que l'approche ne serait sans doute pas assez pratique. Carole Cagnet (Représentante doctorant ED HSRT) propose que le service d'appui pédagogique puisse intervenir. Hélène Sannier-Croix (Représentante Doctorant ED NH) informe les membres du CED que de nombreux doctorants bénéficiant d'un financement non lié à la thèse ont du mal à se rendre disponible pour des formations en présentiel compte tenu de leur emploi. ML répond que le CED est conscient de cette limite mais que différentes formations sont proposées en modalités distancielles et que leur validation peut être réalisée en ligne dans un délai de plusieurs jours.

Isabelle Dez (ID, Directrice ED NC) demande si le parcours DDRS est toujours d'actualité. ML indique que le parcours DDRS, comme tous les anciens parcours, est un module de formation. La notion de « parcours » nécessite la définition d'un volume minimum de formation à suivre et valider, une chronologie des éléments pédagogiques, etc... FD précise que la définition des compétences, des parcours servant de support à la notion de suppléments au diplôme fait partie du chantier de l'année 2024. Cette problématique est commune à beaucoup d'autres établissements français et une réflexion est en cours au sein du RNCD.

ML poursuit avec la présentation des formations spécifiques des ED en présentant l'ensemble du catalogue en mettant un point particulier sur l'offre de l'ED de Normandie Humanité qui est conséquente et que cette programmation sera exceptionnelle pour cette année en raison de la charge RH qu'elle engendre. Dans sa globalité, l'offre de formation spécifique 2023-2024 aura un coût théorique de 43 593 € et la participation financière des établissements se décompose comme suit :

| Offre Spéc. 2022 - 2023 | Financier | | | | | |
|----------------------------|----------------|-------------|------------|------------|----------|-------------|
| | URN | UCN | ENSICAEN | ULHN | INSA | NU |
| | 12 516,00 € | 15 293,00 € | 2 662,50 € | 1 464,00 € | 276,00 € | 11 381,50 € |
| | Total : | | | | | 43 593,00 € |

Esther Camus (DRI UCN) alerte sur le nombre d'heures de formations et leur forte augmentation. En effet, il y a beaucoup de formations programmer et seules deux personnes gèrent ces formations doctorales (Sandrine Maviel pour Caen et Ines Peres-Ramos pour Rouen et Le Havre). En l'état, Sandrine Maviel devrait, en plus de ces autres charges, programmer deux fois plus de formations spécifiques par rapport à l'année précédente. Emilie Despois (DRV URN) rappelle qu'Ines Peres-Ramos est employée à mi-temps.

Il est fait remarquer que lors de la précédente année universitaire, beaucoup de formations ont été ouvertes avec un faible taux de présence. Pour 2023-2024, il faudra prévoir des modalités claires et précises concernant l'ouverture et le maintien des formations. La règle actuelle est que les formations ne sont pas ouvertes à moins de 10 doctorants inscrits. Une prise de position est nécessaire en cas de fort différentiel entre nombre d'inscrits et nombre de présents à la formation. ID précise qu'elle est d'accord avec la notion d'un minimum d'inscrits mais que ce nombre doit prendre en compte les modalités des formations. Ainsi, certaines formations spécifiques de l'ED NC se déroulent sous la forme d'un TP dont la capacité maximale est fixée à la fois par les aspects pédagogiques et les aspects organisationnels et de sécurité. FD indique qu'il faudra identifier pour chaque formation la réalité de son organisation (minimum et maximum d'inscrits) tout en ayant en tête une maîtrise des coûts. FD précise également que pour des formations organisées sous forme de sessions multiples, il serait opportun de mettre en ligne une seule partie des sessions et de mettre en lignes les suivantes qu'après optimisation des premières sessions. Cette proposition a d'une part pour but de maximiser le taux d'assistance des formations et de lisser dans le temps le travail des gestionnaires en charge de la programmation et du suivi.

Dans ce contexte, le CED va organiser très prochainement une réunion inter-pôles doctoraux (avant les congés de fin d'année 2023) pour organiser la gestion des formations.

Enquêtes de satisfaction dans les ED : exemple de l'enquête menée par l'ED NC

FD rappelle aux membres du CED l'importance d'un suivi régulier de la satisfaction des usagers des ED qui est un outil de validation des modalités, et de leur évolution, mises en œuvre dans les ED. FD remercie Isabelle Dez (ID) de présenter l'enquête menée pour la 2^{ème} fois au sein de l'ED NC.

ID précise que cette enquête a été menée sur la période universitaire 2022-2023 auprès des 164 doctorants de l'ED NC à



travers un sondage Lime Survey. Les différents axes de l'enquête concernent le/la doctorant.e, la coordination et les services de l'ED, l'offre de formation doctorale, le suivi des doctorant.e.s et leur CSI, le projet professionnel, les missions enseignement, l'accompagnement des doctorant.e.s en situation de handicap et la communication au sein de l'EDNC. Un peu plus de 50% des doctorants ont répondu à cette enquête. ID présente rapidement les résultats de cette enquête dont les détails sont accessibles sur le site de l'ED (<https://ed508-nc.normandie-univ.fr/blog/enquete-de-satisfaction-ednc/>).

Lors de la discussion au sein des membres du CED, il est noté la richesse des réponses aux questions ouvertes en plus des questions à choix multiples. Vincent Hardy (Directeur ED PSIME) demande si une enquête a été également menée auprès des directions de thèses incluses dans la notion d'usagers de l'ED. ID répond que l'enquête n'a été menée qu'auprès des doctorants mais qu'il pourrait être envisageable de le faire. FD rappelle que le RNCD publie actuellement les résultats de sa deuxième enquête nationale et que celle-ci aborde justement la pertinence de l'analyse croisée entre regard des doctorants et regard des directions de thèse (<https://hal.science/hal-04308895>). FD propose aux ED de créer un groupe de travail inter-ED pour mettre en place une enquête similaire entre les ED ; une proposition sera envoyée rapidement pour l'organisation d'une réunion inter-ED avant les congés de fin d'année.

Documents liés à la co-accréditation : Validation de la convention de formation

FD rappelle que dans le cadre du changement de co-accréditation de la délivrance du diplôme de doctorat, les établissements se sont positionnés sur le maintien de documents communs tels que la charte du doctorat et la convention de formation. Le texte de la charte de doctorat finalisé lors de la dernière réunion de CED de septembre 2023 a désormais mission d'être voté dans les conseils centraux des établissements. Un travail similaire a été entamé pour la convention de formation donne la avec une pré-version envoyée aux établissements (VP, directions recherche des établissements, pôles doctoraux) le 18 juillet et une remise en forme du document sur la base de la seule demande de précisions reçue de la part de l'ULHN. FD propose un temps d'échange aux membres du CED quant à l'acceptation ou non de cette version comme étant la version finalisée à soumettre aux conseils centraux des établissements. En l'absence de toute prise de parole des membres du CED, et sachant que ce document est nécessaire pour toute inscription depuis le 1^{er} septembre 2023, FD propose un vote pour ne pas bloquer plus avant ce dossier. Les résultats du vote sont en faveur de l'acceptation de la version actuelle de la convention de formation comme version à soumettre dans les conseils centraux des établissements 12 oui, 0 non, 12 ne se prononcent pas).

Point d'étape SyGAL : synthèse des remontées de la part des ED :

FD indique que lors des réunions de conseil des ED auxquelles il peut participer ou d'échange avec des directions d'ED, un certain nombre de demandes ont été formulées autour de SyGAL. Une proposition a été faite aux directions d'ED de remonter les éléments qui leur paraissaient important. ML présente une synthèse de ces éléments avec une hiérarchie entre l'aspect général, le module formation et le module soutenance. Plusieurs problèmes attribués à SyGAL proviennent de mauvaises informations du système de gestion. En effet, SyGAL se nourrit des logiciels de gestion des inscriptions dans les établissements (Apogée, Chrysalis, etc.) et SyGAL donnera une mauvaise information si une mauvaise donnée a été renseignée préalablement dans le logiciel d'inscription. Les demandes et autres remarques effectuées lors de cette enquête, telles que l'inclusion de nouvelles polices d'écriture ou format de la page de garde seront présentées lors d'une prochaine réunion SyGAL afin que le groupe de travail et les développeurs puissent prendre en compte les remarques et bugs supposés pour d'éventuelles corrections.

Doctorat de compétences : mise en place d'une fiche de validation des compétences RNCP :

FD rappelle l'évolution récente du diplôme de doctorat comme étant la validation des compétences inscrites pour ce niveau au RNCP. Il semble important de structurer cette validation de compétences et l'on voit désormais des retours de rapporteurs pré-soutenance basés sur la validation totale ou partielle de ces compétences. Sachant que les rapporteurs et plus généralement les membres du jury de soutenance n'ont pas accès à tous les items de ces compétences, une réflexion est nécessaire pour identifier les acteurs de la validation des différentes compétences attendues et leur mode de validation. FD propose la création d'un groupe de travail sur cette thématique dont les travaux commenceront début 2024.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question diverse n'ayant été proposée, FD clos la réunion à 17h45.

Annexes

Interlocuteurs des maisons du doctorat

| ED | UCN | ULHN | URN | INSA |
|------------------------------|---------------------|--------------------------|-----------------------|-----------------------|
| | Esther Camus | Sophie Mandeville | Emilie Despois | Elodie Leblanc |
| DN | Françoise Lebourhis | Sophie Mandeville | Isabelle Maillard | |
| EGN | Sandrine Maviel | Sophie Mandeville | Catherine Godard | |
| HSRT | Françoise Lebourhis | Sophie Mandeville | Catherine Godard | |
| NH | Alicia Riou | Sophie Mandeville | Isabelle Maillard | |
| nBISE | Annie Collin | Alexane Kharmich | Lynda Letêtu | |
| NC | Tiffany Boué | Alexane Kharmich | Lynda Letêtu | Caroline Meley |
| MIIS | Marie Legay | Alexane Kharmich | Vanessa Cappa | Caroline Meley |
| PSIME | Marie Legay | Alexane Kharmich | Vanessa Cappa | Caroline Meley |
| Formations doctorales | Sandrine Maviel | Inès Peres Ramos | | |

Rappel des procédures pour mobilités Erasmus + des doctorants

Conditions d'éligibilité

- être inscrit en doctorat du 1^{er} au dernier jour de la mobilité
- être inscrit en doctorat dans un établissement normand
- partir hors France (les mobilités sur l'ensemble du territoire français, DOM et TOM inclus, ne sont pas éligibles)

Durée : 5 jours à 30 jours ou 60 jours à 12 mois maximum par cycle d'étude

Tous les domaines sont éligibles.

Dossier : Les documents à fournir (CV, lettre de motivation, lettre d'invitation, kit Erasmus, etc) pour constituer le dossier sont à demander au Collège des écoles doctorales à l'adresse erasmus@normandie-univ.fr

Le dossier devra **être complet et dûment signé avant le départ**. Un dossier incomplet avant le départ pourra être rejeté.

Financement

Le montant de la bourse est calculé selon la destination, la durée, le moyen de transport et la situation personnelle.

La bourse est versée en 2 fois : à l'arrivée après réception de l'attestation d'arrivée et au retour après réception des documents de fin de séjour.

Dates limites

Pour des départs entre février et août de l'année n : dépôt du dossier en octobre de l'année n-1

Pour des départs entre septembre de l'année n et janvier de l'année n+1 : dépôt du dossier en mars de l'année n

Si pour des raisons académiques ou scientifiques justifiées il n'est pas possible de tenir ces dates, la date limite de transmission au CED est au minimum de 2 mois avant le départ.

Contact : Aurore PATEY erasmus@normandie-univ.fr



NORMANDIE RECHERCHE ¾ - Calendrier 2024

Avant toute demande, veuillez à consulter le règlement en cours de validité sur le site de la Région Normandie
Les instructions ne pourront débiter que sur la base de dossiers complets

| Dispositif | Expertises scientifiques / Avis de l'établissement | Dépôt formalisé sur l'Espace des Aides régionales et Instruction | Vote de la Commission Permanente |
|-----------------------------|--|---|----------------------------------|
| Soutien Doctorants 100 % | Le process d'évaluation et de sélection est assuré par chacune des 3 universités, en cohérence avec leur Accord de partenariat Stratégique | Dépôt d'un dossier global par Université sur l'Espace des Aides régionales jusqu'au 29 mars 2024 Instruction des projets jusque mi-avril 2024 | A compter de la CP de mai 2024 |
| Soutien Doctorants 50 % | 2 expertises scientifiques externes (hors Normandie) à fournir lors du dépôt pour chaque thèse, hormis pour les thèses co-financées <u>sur fonds propres</u> par un ONR partenaire de la Région (CNRS, INSERM, IFREMER, INRAE) | Dépôt sur l'Espace des Aides régionales jusqu'au 31 juillet 2024 instruction au fil de l'eau | Au fil de l'eau |